Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Pierre Weiss, Jacques Jeannerat, Charles
Selleger, Ivan Slatkine, Frédéric Hohl, Patricia Läser, Pierre
Ronget, Jacques Béné, Jean Romain, Daniel Zaugg, Nathalie
Fontanet, Edouard Cuendet, Claude Aubert, Antoine Barde,
Serge Hiltpold, Christophe Aumeunier, Gabriel Barrillier,
Fabienne Gautier, René Desbaillets, Patrick Saudan, François
Haldemann, Nathalie Schneuwly, Renaud Gautier, Bertrand
Buchs, Eric Bertinat, Alain Meylan, Francis Walpen, Pierre
Conne, Bernhard Riedweg, Mathilde Chaix, Michel Ducret,
Stéphane Florey, Eric Leyvraz, Patrick Lussi, Marc Falquet

Date de dépôt : 10 mai 2012

Proposition de motion

Personnel de l'Etat : définir des priorités, réduire les charges

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que l'état des finances cantonales est préoccupant : la dette s'élèvera fin 2012 à 11,4 milliards de francs et le déficit atteint 349 millions ;
- que le service de la dette (intérêts versés aux banques) s'élève à 247 millions de francs, alors même que les taux sont historiquement bas;
- que la fusion des caisses de pension du personnel de l'Etat (CIA-CEH) coûtera, en l'état, 120 millions supplémentaires par an au contribuable genevois;
- que les charges de personnel de l'Etat de Genève s'élèvent en 2012 à 2,178 milliards de francs sur un budget total de 8,011 milliards;
- que Genève est deuxième au classement des cantons connaissant le plus fort taux d'emplois publics;

M 2088 2/4

 que le Conseil d'Etat ne prévoit, dans son plan financier quadriennal 2012-2015, qu'un objectif de réduction des charges très général portant sur « la globalité des charges de personnel, des dépenses générales et des subventions »,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en œuvre un programme de réduction des charges de personnel ;
- à atteindre une réduction moyenne des charges de personnel de 1 % par an, dès l'élaboration du projet de budget 2013 et pour les quatre années suivantes;
- à opérer les arbitrages et à définir les priorités nécessaires, entre les seize politiques publiques et au sein d'une même politique publique, afin d'atteindre cet objectif;
- à présenter au Grand Conseil, indépendamment du budget, un bref rapport intermédiaire après deux ans, faisant notamment état des économies réalisées, du fonctionnement des services concernés et du potentiel d'économies non encore exploité ou exploré, puis un rapport général après cinq ans.

3/4 M 2088

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

Les quelques chiffres proposés plus haut sous forme de considérants se passent de trop longs commentaires. Tout au plus convient-il de relever encore que la croissance genevoise affichera cette année, selon des prévisions cantonales (optimistes), un faible taux de 1 %.

Tandis que les charges de personnel représentent plus du quart des dépenses totales de l'Etat (!), il est troublant de constater que les divers documents produits par le canton ces derniers mois en matière de finances publiques – qui font soit dit en passant la part belle à des projets d'augmentations d'impôts – passent sous silence la problématique des charges de personnel. Le rapport relatif au plan financier quadriennal 2012-2015 fait état d'un objectif général de réduction des charges de 2 % pour fin 2013 (0,67 % en 2012, 1,33 % en 2013), mais sont prises en compte, outre les charges de personnel, les dépenses générales et, surtout, les indemnités et aides financières. Bref, la question des charges de personnel est largement diluée. Inutile de se référer au programme de législature 2010-2013, qui fixe un objectif de... croissance des dépenses totales de l'Etat, qui ne devrait pas dépasser 2 % par année! Pour 2012 c'est raté, puisque, loin de diminuer, elles augmentent de 2,2 % pour dépasser la barre des 8 milliards de francs.

Ce constat justifie à lui seul la mise en place d'un programme, clair et distinct, de réduction des charges de personnel. Nous pourrions donc mettre ici un point final à cet irremplaçable *Exposé*. Mais démolissons encore quelques poncifs...

D'aucuns pourraient, en effet, nous accuser de vouloir supprimer des postes partout, de réduire de manière linéaire et rigide le nombre de fonctionnaires, par idéologie et sans égards sincères à la santé des finances publiques. Il n'en est rien : la présente proposition vise à obtenir une réduction *moyenne* entre toutes les politiques publiques, au nombre de seize. Explications.

Est-il peut-être nécessaire de créer de nouveaux postes pour optimiser la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'énergie? Notre motion l'autorise, pour autant que des économies soient réalisées dans le cadre d'autres politiques publiques moins prioritaires ou au sein de la même politique, dans d'autres services (par exemple, en réorganisant des services strictement administratifs dont les effectifs sont confortables). A l'inverse, il est assurément primordial que les gendarmes puissent remplir leur mission de terrain, plutôt que de les

M 2088 4/4

contraindre à remplir des formulaires la nuit durant. Notre motion ne s'oppose pas non plus à ce que certains services administratifs soient mieux dotés.

En somme, il s'agit d'inviter le Conseil d'Etat à faire des choix politiques. Une évidence ? Manifestement pas. Gouverner, c'est décider, choisir, procéder à des arbitrages. Compte tenu du nombre de politiques publiques, et plus encore de celui des services de l'Etat, il est raisonnablement permis de penser qu'il existe une certaine marge de manœuvre pour les sept sages. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : la pratique genevoise en matière d'emplois publics consiste notamment, de longue date, à augmenter le nombre de postes pour une politique publique donnée sans réaliser ailleurs des économies au moins correspondantes. Il faut plutôt, aujourd'hui, faire des choix pour demain, en adoptant une vision globale des politiques à mener.

Le « J'accuse » pourrait aussi s'abattre sur l'ampleur de la réduction proposée. Or, à l'indignation, nous préférons la modération. C'est pourquoi nous avons opté pour un objectif de 1 %. Ce chiffre correspond à une économie de 21,78 millions de francs. Sur un budget de 8 milliards et des dépenses liées au personnel de plus de 2 milliards, la tâche ne paraît ni impossible pour le gouvernement, ni devoir remettre en cause l'existence même des services concernés.

Enfin, pourquoi diantre vouloir imposer cet objectif au Conseil d'Etat au-delà de l'exercice budgétaire 2013 ? A la nécessaire vision globale déjà mentionnée (arbitrages sur la base de l'ensemble des politiques publiques) s'ajoute l'indispensable vision à long terme. L'assainissement des finances publiques est une tâche herculéenne nécessitant plus de quarante jours pour être accomplie... Il serait surtout absurde d'exiger 21,78 millions d'économies une seule fois - sorte de « recette » extraordinaire - puis de lâcher la bride à nouveau. Il convient bien au contraire de travailler dans la durée, ce qui ne peut que favoriser, d'ailleurs, la recherche d'arbitrages entre les politiques publiques. En cinq ans, le respect scrupuleux de l'objectif, modeste, de 1 %, pourrait permettre des économies de près de 100 millions de francs, au lieu des probables augmentations qui s'annoncent pour 2013 si rien n'est fait. Sous cet angle, le différentiel serait donc plus important encore. Il conviendra naturellement, après la période envisagée par la motion, d'examiner attentivement le bref rapport que ne manquera pas de présenter le Conseil d'Etat, pour déterminer si la mesure doit être reconduite telle quelle, si des correctifs doivent lui être apportés, ou, mieux encore, si le gouvernement a fait sienne la philosophie des motionnaires.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente proposition de motion.